

# REJETÉS :

## Les effets néfastes de l'horaire à journées partielles

*Février 2025*

**Enquête nationale  
et rapport**



Cette enquête et ce rapport sont  
une initiative d'Éducation inclusive  
Canada et d'Inclusion Canada.





Éducation inclusive Canada (ÉIC) est une initiative d'Inclusion Canada qui vise l'inclusion totale dans les milieux éducatifs des personnes avec une déficience intellectuelle, de la petite enfance à l'éducation postsecondaire. EIC rassemble un réseau d'experts qui promeut une éducation inclusive de qualité en collaborant avec les familles, les enseignants, les divisions scolaires, les groupes de parents et les ministères de l'Éducation.

**Directeur : Gordon L. Porter**



Inclusion Canada est une fédération regroupant des personnes en situation de handicap, leur famille, leurs alliés et des organismes qui militent pour l'inclusion totale et le respect des droits des personnes en situation de handicap. Inclusion Canada est un leader dans la création d'un pays inclusif par son renforcement des familles, sa défense des droits et son développement de communautés qui accueillent tout le monde.

**Vice-présidente à la direction : Krista Carr**

## **Équipe de projet**

<b>DIRECTEUR DE PROJET</b>	Gordon L. Porter
<b>RESPONSABLE DE L'ENQUÊTE ET DE LA RECHERCHE</b>	Rachel Mills
<b>ANALYSTE DE L'ENQUÊTE ET DE LA RECHERCHE</b>	Charlotte Pyke
<b>CONSEILLER DE PROJET</b>	Jeff Ferguson

Nous désirons remercier le réseau des membres associés d'Éducation inclusive Canada pour son aide durant ce projet.

## Résumé du Rapport sur les pratiques relatives à l'horaire à journées partielles et leurs effets sur les apprenants en situation de handicap et leur famille

Ce rapport met en évidence les défis considérables rencontrés par les apprenants en situation de handicap et leur famille, qui doivent composer avec les pratiques d'horaire à journées partielles. Le terme « journées partielles » se définit comme l'action de renvoyer à répétition les enfants de l'école, leur enlevant ainsi leur accès à une éducation. Les familles se sentent souvent dépassées de devoir militer pour l'éducation inclusive de leurs enfants. Entre autres, les familles doivent trouver des services de garde d'enfants d'urgence durant les journées partielles inattendues, s'absenter à répétition du travail, ou carrément quitter leur emploi pour soutenir leur enfant à la maison durant les heures où il devrait être à l'école.

Le présent rapport met en évidence le besoin urgent d'adresser ces barrières systémiques à l'éducation inclusive, y compris le manque de soutien adéquat à l'extérieur des heures régulières de classe et les défis associés à la navigation de ces nombreux systèmes de soutien. Le rapport souligne la responsabilité collective des familles et des organismes représentants, là où applicable, de remettre en question les horaires à journées partielles et de militer pour la création d'environnements inclusifs. De plus, le rapport relève qu'il est de la responsabilité des écoles, des divisions scolaires et des gouvernements de limiter la pratique des horaires à journées partielles et de mettre en place des ressources et des protocoles qui favorisent les horaires à journées complètes. En combinant l'autoreprésentation, les actions systémiques et la responsabilité du gouvernement, ces groupes peuvent travailler vers une justice en matière d'éducation et d'opportunités pour tous les enfants.

Le rapport reconnaît que les familles se sentent dépassées. Des stratégies collaboratives peuvent faire que les familles ne sont pas seules dans leurs efforts. En fait, les familles connaissent plus de succès lorsqu'elles ont le soutien des organismes représentants et des administrations scolaires pour apporter des changements concrets. Cette approche encourage un sentiment d'engagement collectif et de partenariat. Cette approche collaborative réduit également le fardeau des familles qui doivent s'assurer que les écoles offrent un environnement inclusif et le même nombre d'heures d'enseignement aux apprenants en situation de handicap et aux apprenants sans handicap.

## Table des matières

Introduction .....	5
À propos de l'enquête .....	7
Répondants de l'enquête .....	8
Nature de la situation de handicap de l'enfant .....	9
Données démographiques et limites de l'enquête .....	10
Résultats de l'enquête .....	11
 <i>Apprenant</i>	
1) Comportements à l'école .....	11
2) Santé mentale et bien-être émotionnel .....	12
 <i>Famille de l'apprenant</i>	
3) Dynamiques familiales .....	17
4) Incidences financières .....	19
 <i>Écoles et systèmes éducatifs</i>	
5) Manque de ressources dans les écoles .....	20
6) Défis/barrières en matière d'éducation et qualité de l'éducation .....	23
 Effets de cette information sur les familles 19 .....	27
Passage à l'action .....	31
Conclusion .....	33

## Introduction

Dans les dernières années, Inclusion Canada a organisé des tables rondes avec les membres de la fédération afin d'identifier les meilleures méthodes pour soutenir des efforts en matière d'éducation inclusive dans l'ensemble du Canada. Ces discussions ont révélé une tendance inquiétante : les apprenants en situation de handicap sont souvent confrontés à des restrictions quant à leur assiduité scolaire. Selon nos membres, la problématique de « l'horaire à journées partielles » prend de l'ampleur à l'échelle nationale. Un [récent rapport](#) publié par le Défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick confirme nos inquiétudes.

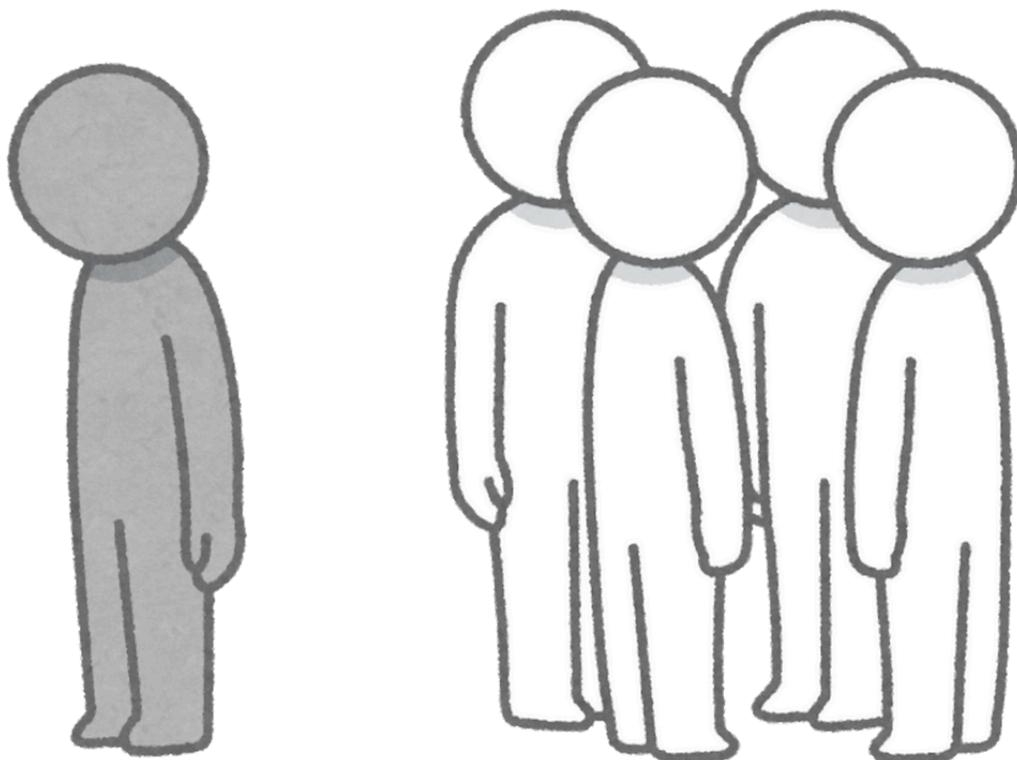
En juin 2024, Éducation inclusive Canada a tenu une table ronde en personne ainsi qu'une [table ronde virtuelle](#) pour étudier ces défis plus en profondeur. Les données sont limitées au sujet de l'étendue et de l'impact de l'horaire à journées partielles pour les apprenants en situation de handicap au Canada. Pour adresser cet écart, Éducation inclusive Canada a lancé une enquête nationale pour identifier les facteurs qui motivent l'utilisation des horaires à journées partielles et l'impact de ces dernières sur les apprenants et leur famille.

Les horaires à journées partielles sont habituellement imposés par les écoles, de façon formelle ou informelle, aux apprenants en situation de handicap et aux apprenants qui présentent des défis comportementaux. En d'autres mots, ces apprenants se font priver de leur droit à une éducation. Inclusion Canada et les membres de sa fédération ont identifié cette pratique comme un problème qui prend de l'ampleur et qui a des effets néfastes sur les apprenants et leur famille.

Une école impose un horaire à journées partielles formel en informant les parents que leur enfant est seulement le bienvenu à l'école pour une période pouvant aller aussi bas qu'une heure par jour. Cette décision est généralement prise en raison du comportement de l'enfant, d'une condition médicale, ou, dans plusieurs cas, d'un manque de ressources. L'école échoue à offrir les accommodations nécessaires à l'apprenant, alors elle impose des restrictions d'assiduité qui vont à l'encontre des politiques et des lois de chaque province et territoire concernant le nombre d'heures d'enseignement obligatoires. Les écoles imposent également des journées partielles non planifiées de façon sporadique en fonction de leurs besoins immédiats, demandant généralement aux parents de venir chercher leur enfant à l'école pour le ramener à la maison. De plus, les parents rapportent que leurs enfants ne peuvent pas participer aux sorties éducatives organisées par l'école, aux activités sociales et aux autres activités à l'extérieur des heures régulières de l'école. Certaines écoles suspendent de façon répétitive et informelle les apprenants, ce qui va à l'encontre des politiques et des lois de leur province ou territoire.

L'exclusion, qu'elle soit imposée de façon formelle ou informelle, s'étend souvent sur des périodes déraisonnables sans aucune suggestion de résolution pour les parents ou les apprenants. Par conséquent, les apprenants sont punis en se faisant exclure en raison de leur situation de handicap ou de leurs défis d'apprentissage. La perte d'opportunités d'apprentissage et de participation affecte négativement les apprenants, sans compter les effets néfastes de l'exclusion et des reproches. La décision d'imposer un horaire à journées partielles ne considère aucunement l'impact sur les membres de la famille qui doivent s'absenter du travail, quitter leur emploi ou être sans emploi.

Le rapport ci-présent énonce les résultats de notre enquête nationale, donne un aperçu des thèmes fondamentaux et propose une voie à suivre. Ce rapport est conçu pour informer et autonomiser les familles et les représentants des personnes en situation de handicap en leur donnant l'information nécessaire pour remettre en question l'horaire à journées partielles, qui est en fait une forme d'exclusion systémique. Les éducateurs et les responsables des politiques vont eux aussi trouver cette information pertinente pour l'avancée des pratiques d'éducation inclusive.



## À propos de l'enquête

L'enquête, élaborée avec la plateforme en ligne SurveyMonkey, était disponible en anglais et en français. Les participants pouvaient répondre à l'enquête pendant une période de neuf semaines, soit de la fin mai 2024 au début août 2024. La promotion de l'enquête s'est faite à travers les réseaux d'Inclusion Canada et d'Éducation inclusive Canada, notamment par l'entremise de bulletins d'information, de plateformes de médias sociaux et de la diffusion des membres de la fédération. Il est important de noter que les horaires à journées partielles, formels ou informels, sont définis différemment selon les divisions scolaires à travers le Canada. Dans l'enquête, nous avons demandé aux familles d'auto-identifier si leur enfant suivait un horaire à journées partielles de façon formelle ou informelle. De plus, nous ne faisons pas la distinction entre un « plan » d'horaire à journées partielles stable à l'opposé d'un horaire à journées partielles informel ou spontané (par exemple, les parents se font appeler pour aller chercher leur enfant à l'école plus tôt que prévu).

### **L'enquête comprenait neuf questions ouvertes qui abordaient les sujets suivants :**

- Les facteurs qui menaient à la décision de mettre en place un horaire à journées partielles pour un apprenant.
- Les mesures de soutien ou les accommodations mises en place avant la modification de l'horaire de l'apprenant.
- La justification de la décision fait référence au « code de conduite de l'apprenant ».
- Le processus de prise de décisions a considéré les « comportements associés à la situation de handicap ».
- L'expérience de l'apprenant et son adaptation à l'horaire à journées partielles.
- Les défis rencontrés par les parents lors de la modification des routines familiales.
- Les effets négatifs observés chez le bien-être et le comportement de l'apprenant causés par l'horaire à journées partielles.
- La prise en charge adéquate par l'école des besoins de l'apprenant durant sa fréquentation scolaire.
- Les inquiétudes et les craintes des parents concernant l'éducation et le développement social à long terme de l'apprenant.

L'enquête se terminait par des questions démographiques optionnelles.

## Répondants de l'enquête

Cent-soixante-quatre (164) personnes ont répondu à l'enquête, représentant toutes les provinces et tous les territoires à l'exception du Nunavut et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les raisons derrière le manque de participation dans ces régions restent à déterminer et devraient être examinées de plus près.

Les provinces avec les taux de répondants les plus élevés étaient l'Alberta, le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Ontario. Les territoires et les provinces de l'Atlantique avaient les taux de répondants les plus faibles. Il reste encore à déterminer si ces taux reflètent la popularité des horaires à journées partielles dans des régions spécifiques, ou si la diffusion de l'enquête a simplement été plus grande dans les zones avec des taux élevés.

Province ou territoire	Nombre de répondants de l'enquête
Alberta	32
Manitoba	25
Colombie-Britannique	23
Ontario	21
Québec	15
Saskatchewan	14
Île-du-Prince-Édouard	11
Nouveau-Brunswick	9
Nouvelle-Écosse	6
Yukon	4
Territoires du Nord-Ouest	1

## Nature de la situation de handicap de l'enfant

L'enquête demandait aux parents d'identifier la situation de handicap de leur enfant ; ils n'avaient qu'à choisir parmi un choix de réponses. Les situations de handicap les plus déclarées comprenaient l'autisme, le trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), les troubles d'apprentissage, les troubles liés à la santé mentale et les déficiences intellectuelles.

Au départ, le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF) et le trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH) ne faisaient pas partie des choix de réponses. Or, ces choix de réponses ont été ajoutés à la suite des commentaires des premiers répondants de l'enquête.

Situation de handicap	Nombre de répondants de l'enquête
Autisme	111
L'attention avec hyperactivité (TDAH)	61
Trouble d'apprentissage	55
Troubles liés à la santé mentale	47
Déficiência intellectuelle	44
Déficiência physique ou déficiência liée à la mobilité	11
Déficiência visuelle	9
"Je pense que mon enfant est possiblement en situation de handicap, mais ni une étiquette ni un diagnostic n'a été établi."	5
Déficiência liée à la douleur	4
Déficiência auditive	4
Le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)	4

## Données démographiques et limites de l'enquête

Plus de la moitié (57 %) des parents qui ont répondu à l'enquête ont indiqué que leurs enfants étaient inscrits à l'école primaire. Trois pour cent (3 %) des parents avaient des enfants d'âge préscolaire, 26 % avaient des enfants inscrits à l'école intermédiaire, et 11 % avaient des adolescents inscrits à l'école secondaire.

La plupart des répondants de l'enquête étaient de genre masculin (77 %). De plus, 16 % des répondants étaient des personnes racisées, 13 % étaient des Autochtones, et moins de 3 % étaient des nouveaux arrivants au Canada.

L'enquête avait plusieurs limites :

- L'enquête a seulement été publiée en anglais et en français.
- L'enquête était seulement disponible en ligne.
- La promotion de l'enquête a principalement été faite dans les réseaux d'Inclusion Canada et d'Éducation inclusive Canada.

Les méthodes de collecte de données pourraient être améliorées dans la recherche future, notamment en incluant plus d'options de langues, de formats et de communautés. Ces améliorations pourraient nous aider à mieux comprendre la corrélation entre le genre, la race, la situation de handicap et l'horaire à journées partielles.

## Résultats de l'enquête

Nous avons passé en revue toutes les questions ouvertes de l'enquête. Chaque réponse a été catégorisée afin d'identifier les problématiques communes et de déterminer lesquelles étaient les plus fréquentes. Ces problématiques ont ensuite été divisées en six thèmes principaux, puis sous-catégorisées selon la nature de l'impact.

L'apprenant :

- les comportements à l'école;
- la santé mentale et le bien-être émotionnel.

La famille de l'apprenant :

- les dynamiques familiales;
- les incidences financières.

Les écoles et les systèmes éducatifs :

- le manque de ressources dans les écoles;
- les défis/barrières en matière d'éducation et la qualité de l'éducation.

**Les sections suivantes vont examiner chaque thème de plus près.**

### 1) Apprenant : les comportements à l'école

Les problèmes de comportement sont la raison la plus citée pour expliquer la décision de seulement permettre à des apprenants de fréquenter l'école selon un horaire à journées partielles. Ces comportements incluent des actions physiques, comme frapper et lancer des objets, ainsi que d'autres formes d'expressions de détresse, comme se sauver, crier, pleurer, utiliser un vocabulaire grossier et perdre le contrôle (souvent décrit comme une crise de colère par les parents). Plusieurs parents ont indiqué que la situation de handicap et les causes sous-jacentes liées au comportement n'étaient pas reconnues ou adressées. Les comportements sont une forme de communication; par conséquent, les évaluations de la communication fonctionnelle ainsi que l'élaboration de plans de soutien comportemental positif sont des accommodations nécessaires pour les apprenants.



Ils ont dit qu'ils devaient adresser sa mauvaise conduite avant de pouvoir considérer sa situation de handicap.



Les parents et les apprenants se sont souvent sentis honteux et responsables de ces comportements. Certains parents ont décrit un argument selon lequel leur enfant « choisit » d’adopter une mauvaise conduite ou « refuse de suivre les consignes ». Des curriculums et des consignes inefficaces peuvent contribuer à la manifestation de défis comportementaux; le blâme n’appartient pas uniquement à l’apprenant. Plusieurs parents ont reconnu que les écoles et le personnel ont voulu leur venir en aide, mais un manque de dotation en personnel et de formation limitait le soutien offert à leurs enfants. Par conséquent, les recommandations des professionnels ou de la famille pour adresser les comportements étaient rarement appliquées.

— ” —

L'école a recommandé un horaire à journées partielles parce que les comportements ne pouvaient pas être gérés en raison d'une limite de ressources. Nous avons également accepté l'horaire à journées partielles, puisque l'isolement dans une "salle de retrait" était la seule solution proposée pour les défis comportementaux, et qu'il s'est fait mal durant ces périodes d'isolement. »

— ” —

Certaines écoles ont justifié l’implantation d’un horaire à journées partielles en citant l’intimidation, les politiques sur le harcèlement ou le code de conduite de l’apprenant. Les parents ont été informés que la décision était nécessaire pour maintenir un environnement d’apprentissage sécuritaire pour tous les apprenants.

## 2) Apprenant : la santé mentale et le bien-être émotionnel

Les parents qui ont répondu à l’enquête ont exprimé des inquiétudes considérables à propos du traitement de leurs enfants dans les écoles. Ces inquiétudes comprennent :

- l’utilisation de la ségrégation;
- l’utilisation des salles d’isolement;
- les menaces d’impliquer les forces policières;
- les menaces d’impliquer les services de protection de l’enfance.

Un parent a partagé son expérience :

— ” —

L'école voulait que je signe un formulaire qui attestait que l'école pouvait, sans me contacter préalablement, appeler la police ou les services à l'enfance et à la famille si jamais un "incident" survenait. Mon enfant avait huit ans. »

— ” —

Certaines familles ont accepté à contrecœur la mise en place d'un horaire à journées partielles, puisqu'elles étaient inquiètes par rapport à la sécurité et au bien-être de l'enfant. D'autres familles ont été forcées de « choisir » d'autres options, comme la scolarisation à la maison, la formation à distance ou les écoles privées, en raison de leurs expériences d'abus ou d'isolement, ou de leur impression que leur enfant ne se sent plus accueilli et en sécurité dans l'environnement scolaire. Il s'agit là d'un choix forcé.

— ” —

Je m'inquiète des répercussions et des traumatismes psychologiques que mon fils va subir en fréquentant des écoles faisant partie d'un système qui ne veut pas de lui, qui ne peut pas tolérer sa présence et qui nous donne l'impression que nous ne sommes pas les bienvenus, que nous ne sommes pas voulus, et que nous n'appartenons pas au groupe.

— ” —

Peu importe si les apprenants poursuivent leur parcours scolaire à l'école ou choisissent d'autres options, plusieurs familles témoignent que leurs expériences ont eu des effets profondément néfastes sur leur santé mentale, leur isolement social et leurs relations avec leurs pairs.

## Isolement social

Le déclin de la santé globale et du bien-être des enfants qui vivent de l'isolement à long terme et de l'exclusion scolaire est de plus en plus évident. Les parents rapportent des changements alarmants, comme une prise de poids rapide, une augmentation de l'anxiété, et des symptômes de dépression (comme un sentiment de solitude profonde). Une des tendances les plus inquiétantes est l'augmentation de l'anxiété et la baisse de l'estime de soi. Plusieurs enfants développent une vision négative d'eux-mêmes et croient qu'ils ne sont « pas assez » ou qu'ils sont « mauvais ».

Un parent a partagé l'expérience douloureuse de leur enfant qui a intériorisé ces émotions. Selon le parent, l'enfant avait le discours intérieur destructeur suivant :

— ” —

**Je suis un mauvais garçon. Je suis un méchant garçon. Je suis un idiot. Je suis stupide.**

— ” —

Les enfants qui doivent quitter l'école plus tôt ressentent souvent de l'embarras et de l'insécurité, car ils se perçoivent comme incapables d'apprendre ou d'être « normaux ». Un parent a expliqué :

— ” —

**Mon fils a intériorisé le message qu'il est un mauvais enfant qui a fait des mauvais coups.**

— ” —

Ces messages blessants ont des effets à long terme et font les enfants se sentir non voulus, seuls et fondamentalement problématiques. De plus, les pratiques d'exclusion renforcent les fausses croyances que les enfants ne méritent pas les mêmes opportunités que leurs pairs.

Dans le cas de certains enfants, les difficultés sociales et émotionnelles peuvent dégénérer en comportements graves, comme l'expression de désir d'automutilation ou de pensées suicidaires. Leur désarroi émotionnel est aggravé par des sentiments de confusion ou d'exclusion combinés à un manque d'intérêt aux activités scolaires et communautaires. Dans certains cas, les enfants ont de la difficulté à réguler leur colère et leur tristesse, ce qui peut mener à des crises violentes à la maison.

Les parents décrivent cet impact comme étant dévastateur. Ils notent que leurs enfants sont devenus « l'ombre d'eux-mêmes », qu'ils ont perdu confiance envers les symboles d'autorité et qu'ils ont développé une peur viscérale de l'école. Un autre parent a expliqué la perception de son enfant :

— ” —

**Il pense être trop mauvais pour être à l'école.**

— ” —

Ces approches disciplinaires d'exclusion peuvent alimenter des croyances néfastes à propos du comportement d'un enfant, ce qui encourage un discours intérieur négatif, de la colère et de la peur. Sans le soutien adéquat, ces difficultés risquent de se manifester sous forme d'automutilation.

L'exclusion a souvent un impact profond et de longue durée sur les apprenants. En fait, l'exclusion augmente leur anxiété par rapport à leur futur, aggrave leur souffrance émotionnelle et renforce leurs craintes en lien avec leur cheminement futur. Le fardeau émotionnel du rejet et de l'isolement peut considérablement entraver l'épanouissement personnel et le bien-être global des enfants.

## **Relations avec les pairs**

L'exclusion augmente considérablement l'isolement social des apprenants en situation de handicap, ce qui freine encore plus leur capacité à développer des aptitudes sociales essentielles. Le manque d'opportunités d'interactions sociales significatives empêche ses apprenants de vivre les expériences nécessaires pour apprendre à interagir avec les autres et à naviguer des situations sociales. Cette exclusion peut avoir des impacts à long terme, y compris des difficultés à développer et à maintenir des relations dans le futur. L'exclusion des activités scolaires régulières amplifie généralement le sentiment « d'altérisation ».

— ” —

**Je vois que l'aliénation et l'isolement commencent à l'école. Les occasions manquées de socialisation vont le faire prendre du retard.**

— ” —

Plusieurs parents partagent des inquiétudes par rapport au développement social de leur enfant. Ils rapportent que leurs enfants n'ont pas beaucoup d'amis, manquent d'aptitudes sociales et sont souvent exclus des invitations sociales, comme les fêtes d'anniversaire. Les apprenants qui sont dans l'obligation de commencer leur journée à l'école plus tard, de quitter l'école plus tôt ou d'être exclus des activités de groupe peuvent se sentir examiner par leurs pairs, ce qui risque de mener à de l'embarras, de la timidité et une impression d'être « différent » ou « bizarre ». Un parent a noté que son enfant a intériorisé ces expériences comme étant négatives, ce qui a profondément affecté son estime de soi.



*Durant la récréation, les enfants qui voient mon fils partir lui disent au revoir et me demandent où il s'en va et pourquoi il part.*



Dans certains cas, les apprenants ont seulement le droit d'interagir avec leurs pairs durant la récréation ou les activités sociales si leur comportement est jugé acceptable, renforçant ainsi la croyance néfaste que les interactions sociales sont un privilège qui doit être mérité. Cet accès conditionnel aux occasions sociales limite la capacité des apprenants à développer des comportements sociaux fondamentaux par l'entremise des interactions sociales. Lorsqu'ils sont exclus des sorties éducatives, des projets de groupe ou d'activités qui permettent la formation de liens affectifs, les apprenants perdent des occasions de créer des liens avec leurs pairs et de développer une confiance envers autrui.

Le manque de relation enseignant-apprenant axée sur le soutien entrave encore plus leur capacité à se sentir en sécurité et inclus au sein de l'environnement scolaire. Par conséquent, certains apprenants en situation de handicap développent des tendances d'engagement social limité, comme savoir interagir avec une autre personne, mais être incapable de naviguer des situations de groupe. Ces opportunités manquées peuvent augmenter les défis associés au développement d'aptitudes sociales nécessaires pour bâtir des relations saines et significatives dans le futur.

### 3) Famille de l'apprenant : les dynamiques familiales

Les familles doivent constamment s'adapter, rendant difficile pour elles de satisfaire aux exigences de l'horaire à journées partielles. Les parents doivent souvent partir plus tôt du travail ou être disponibles pour aller chercher leurs enfants à l'école, ce qui les oblige à modifier leur horaire de travail et leur routine quotidienne. Ces interruptions peuvent entraîner des conséquences financières graves et affecter la capacité de la famille à se payer les nécessités de la vie. Dans certains cas, les familles ont considéré déménager dans des zones plus abordables, comme des petites villes, afin de mieux gérer les cueillettes précoces et les appels inattendus de l'école leur demandant de venir chercher leur enfant.

L'impact de ces défis s'étend au-delà de la vie au travail des parents, car ceux-ci affectent également le bien-être et les dynamiques de la famille. Les parents consacrent énormément de temps et d'énergie à militer pour un meilleur soutien pour leurs enfants et à naviguer les complexités du système éducatif. Représenter son enfant demande beaucoup de temps et cause de l'épuisement émotionnel, ce qui pousse les familles à leurs limites et les font se sentir dépassées par les responsabilités supplémentaires.



Je jongle avec les services de garde d'enfants, la représentation de mon enfant, la participation à de multiples évaluations et rencontres, le sentiment d'échouer en tant que parent et la difficulté à gérer les émotions de mon enfant. La meilleure source de soutien est venue des autres familles qui composent avec des situations semblables,



L'isolement vécu par les enfants avec un horaire à journées partielles ne fait qu'aggraver la tension familiale. Les parents rapportent que les dynamiques familiales s'effondrent sous la pression, et que le degré de stress est augmenté par l'incapacité de travailler à temps plein et le fardeau financier de devoir planifier du soutien supplémentaire pour leurs enfants durant les heures où ceux-ci devraient être à l'école. Plusieurs familles sont confrontées à des choix difficiles, comme changer d'emploi, accepter plusieurs postes à temps partiel, ou arrêter de travailler pour accommoder l'horaire irrégulier de leurs enfants. Ces adaptations font qu'il devient extrêmement difficile de maintenir un revenu stable.

Pour certaines familles, ces défis mènent au besoin de recourir à l'aide sociale pour joindre les deux bouts. Les parents expérimentent souvent une augmentation du degré d'anxiété, de stress et de dépression, ce qui peut avoir un impact sur leur capacité à offrir le soutien approprié à leurs enfants. Dans des cas extrêmes, ces difficultés émotionnelles peuvent entraîner des problèmes de santé, comme l'anxiété, la dépression ou les maladies chroniques. Comme mesures d'adaptation, certains parents prennent des médicaments, y compris des antidépresseurs et des anxiolytiques, pour gérer leur bien-être émotionnel.

— ” —

*J'ai souvent eu besoin d'expliquer à mon autre enfant pourquoi son frère était traité injustement. J'ai dû quitter mon emploi pour rester à la maison avec mon fils. Je n'ai aucun soutien, et ma santé mentale s'est empirée. »*

— ” —

## Impact de la recherche de services de garde d'enfants

Les horaires à journées partielles mettent les emplois des parents à risque, car ces derniers doivent soit quitter le travail plus tôt, soit trouver des services de garde d'enfants durant les heures de classe. Or, trouver des services de garde d'enfants fiables et abordables s'est avéré représenter un défi considérable, augmentant encore plus le fardeau financier des familles. Ce n'est pas tout le monde qui a accès au soutien d'une famille étendue, et certaines familles n'ont pas les moyens de se payer des services privés de garde d'enfants. Les parents ont été forcés de faire des sacrifices, notamment limiter ou éliminer les activités de leurs enfants sans handicap, afin de s'assurer qu'ils peuvent soutenir leur enfant en situation de handicap.

Par conséquent, la dynamique familiale a généralement changé. Plusieurs parents décrivent un état de chaos constant et de l'imprévisibilité. Un parent a exprimé de la frustration de devoir interrompre ses journées de travail pour diner à la maison avec son enfant, car son école l'a exclu du programme de repas.

Ces interruptions continues ont mené à de l'épuisement sévère et à un lourd fardeau émotionnel pour les familles qui ont de la difficulté à naviguer un système éducatif qui échoue à satisfaire les besoins de leurs enfants.

— ” —

Les services de garde d'enfants représentaient un gros problème qui a mené à mon incapacité à conserver mon emploi, puisque je devais quitter sans préavis. Le stress causé par cette situation était intolérable. Je ne pouvais plus me concentrer au travail, car je m'inquiétais pour elle et j'étais toujours sur le qui-vive, puisque je ne savais pas quand viendrait le prochain appel de l'école.

— ” —

#### 4) Famille de l'apprenant : les incidences financières

L'obligation d'aller chercher leur enfant plus tôt à l'école a considérablement affecté la stabilité d'emploi et financière des parents. Plusieurs familles ont dû quitter leur emploi pour fournir des soins à un enfant qui devrait être à l'école. Les parents qui ont été forcés à réduire leurs heures de travail, à accepter des postes à temps partiel ou à prendre un congé prolongé ont connu des pertes de revenu dévastatrices. Les parents uniques sont particulièrement vulnérables d'un point de vue financier, car leurs options sont souvent limitées. Par exemple, ils devront réduire leurs heures de travail, ou encore prendre des congés prolongés sans mettre en péril leur emploi ou sans même avoir un plan de retour au travail.

Le fardeau financier associé à la prestation des soins d'un enfant avec un horaire à journées partielles a fortement testé les limites de certaines familles, notamment en raison de la perte d'épargne et de sécurité financière. Un parent a témoigné de la sévérité de sa situation :

— ” —

Nous souffrons sur le plan financier, car notre enfant ne peut pas être à l'école.

— ” —

Ceci met en évidence les conséquences économiques majeures de l'exclusion scolaire qui rend plusieurs familles incapables de payer les nécessités de la vie et qui aggrave l'isolement et l'insécurité financière. Dans certains cas, les familles ont été dans l'obligation d'allouer des ressources déjà limitées pour payer le soutien nécessaire à la maison lorsque leur enfant n'est pas à l'école en raison d'un horaire à journées partielles, ce qui augmente encore plus leur fardeau financier.

Un autre parent a partagé son expérience difficile :

— ” —

À cette époque, j'étais une mère seule qui n'avait aucun soutien familial local. J'ai dû prendre un congé d'invalidité parce que je craignais de perdre mon emploi. Malgré mes efforts, ma crainte de perdre mon emploi a fini par se concrétiser.

— ” —

Ces histoires témoignent des défis continus des familles. Lorsque les écoles privent leurs enfants de leur droit à un horaire à journées complètes, pour répondre aux exigences associées à cette réalité, les parents doivent généralement demander des mesures d'adaptation au travail, comme une réduction de leurs heures de travail. Plusieurs familles se sentent dépassées, car elles doivent jongler avec les inquiétudes financières et les exigences liées au soutien d'un enfant durant les heures où il devrait être à l'école. La réduction du revenu, la hausse des prix et la nécessité de constamment jongler avec de multiples responsabilités font que plusieurs familles ont de la difficulté à maintenir une stabilité financière tout en s'assurant que les besoins de leurs enfants sont satisfaits.

## 5) Écoles et systèmes éducatifs : le manque de ressources dans les écoles

Une autre raison importante pour les horaires à journées partielles était le manque de ressources scolaires et de formation pour soutenir les apprenants. Cette problématique était souvent liée au manque de ressources humaines, comme le besoin de plus d'assistants en éducation.

— ” —

L'école nous dit qu'elle ne possède pas les ressources nécessaires pour lui offrir le soutien dont il a besoin – notre enfant se réveille tellement en détresse à l'idée de devoir se rendre à l'école qu'il est impossible pour nous de le faire s'y rendre, ou bien nous choisissons de le garder à la maison puisque, selon nous, il sera renvoyé à la maison de toute façon.

— ” —

Certaines écoles ont essayé d'offrir du soutien ou des accommodations avant l'implantation d'un horaire à journées partielles. La solution la plus commune était d'assigner un assistant en éducation à un apprenant afin de lui fournir du soutien individuel. Toutefois, les parents ont signalé que ce type de soutien était souvent temporaire ou éliminé en raison de contraintes budgétaires.



L'enseignant ne peut pas gérer 28 enfants quand le mien nécessite autant d'aide. Mon enfant s'infligeait de la douleur lorsqu'il devenait frustré. Un assistant en éducation lui a éventuellement été affecté, mais ce dernier n'est plus là en raison de contraintes budgétaires.



Voici des exemples de soutien additionnel mentionnés dans l'enquête.

- Offrir un « espace sécuritaire » pour l'apprenant en crise, ou isoler l'apprenant durant sa fréquentation scolaire.
- Permettre à l'apprenant de prendre plusieurs pauses durant les jours d'école.
- Impliquer des professionnels, comme un psychologue, un ergothérapeute, un orthophoniste, un conseiller ou un intervenant en comportement.
- Utiliser une salle sensorielle ou des outils sensoriels.

La question de l'isolement a également été soulevée par les parents dans les réponses à l'enquête comme quelque chose qui avait été tenté avant la mise en place d'un horaire à journées partielles. Certaines familles ont décrit l'utilisation d'un « espace sécuritaire », mais cela reste ambigu si les apprenants ont le choix de s'y rendre ou s'ils sont forcés d'y entrer. D'autres familles ont rapporté que les écoles mettaient ou confinaient leurs enfants dans des salles d'isolement ou dans des salles de classe ségréguées, ou encore que leurs enfants avaient un horaire de dîner et de récréation différent de celui de leurs pairs.



Même lorsque l'apprenant est à l'école deux heures par jour, il doit travailler en isolation dans un espace de travail improvisé dans un placard sans fenêtre. »



Les écoles collaborent parfois avec des psychologues, des ergothérapeutes ou des orthophonistes pour répondre aux besoins de l'apprenant. Pourtant, les parents rapportent fréquemment qu'ils doivent déboursier les montants nécessaires pour tirer avantage de ces services lorsque les écoles manquent de financement. Par conséquent, les apprenants n'ont généralement pas accès à ce type de soutien lorsque ni l'école ni la famille ne peut accéder à ces ressources.

D'autres exemples de stratégies mentionnées dans l'enquête sont les salles sensorielles ou les outils sensoriels, comme les vélos stationnaires ou les ballons d'exercice. Quelques parents ont remarqué que les salles d'isolement ont été converties en salles sensorielles. Or, la mise en œuvre de soutien sensoriel varie d'une situation à une autre, allant de la salle de classe aux espaces isolés pour l'enfant qui reçoit le service.



*Nous avons retiré notre enfant de l'école depuis que l'ergothérapeute a recommandé qu'il soit laissé seul toute la journée dans la salle sensorielle. Il a développé une peur de se rendre à l'école. Il se cachait sous l'autobus scolaire pour éviter de devoir entrer dans l'école.*



Plusieurs répondants rapportent que l'horaire à journées partielles a été introduit comme étant une solution temporaire. Pourtant, la promesse de graduellement augmenter la durée des jours d'école n'a souvent pas été honorée. Le manque de ressources était un facteur important dans le maintien d'un horaire à journées partielles. Certains parents ont dit qu'ils acceptaient la mise en place d'un horaire à journées partielles, généralement en raison du traitement négatif de leur enfant à l'école, tandis que d'autres ont indiqué que l'école a présenté l'horaire à journées partielles comme étant la seule option.

## 6) Écoles et systèmes éducatifs : les défis/barrières en matière d'éducation et la qualité de l'éducation

Les réponses de l'enquête ont mis en évidence plusieurs barrières qui contribuent à la mise en place des horaires à journées partielles par les écoles. Plusieurs répondants ont identifié l'environnement scolaire surstimulant comme une barrière commune qui entraîne la dysrégulation des enfants, soit une réponse non inhérente à leur nature. Les parents ont également rapporté que leurs enfants avaient de la difficulté à satisfaire les attentes et les critères de l'école en raison d'un manque de soutien adéquat.

— ” —

La direction a spécifiquement fait allusion qu'elle s'attend qu'un enfant de neuf ans puisse agir selon son âge, sans toutefois reconnaître que sa situation de handicap l'empêche justement d'agir selon son âge.

— ” —

Les parents ont expliqué comment la dysrégulation, un phénomène non inhérent à l'apprenant, mais plutôt un résultat d'un environnement sans soutien, pose un défi dans l'accès à une éducation de qualité pour leurs enfants. Dans plusieurs cas, la dysrégulation mène à des appels aux parents pour aller chercher leurs enfants à l'école plus tôt que prévu, qui devient souvent une habitude justifiant la mise en place d'un horaire à journées partielles.

Certaines familles ont noté que, même après la mise en place d'un horaire à journées partielles formel, elles reçoivent encore des appels pour aller chercher leurs enfants à l'école plus tôt que prévu. Éventuellement, ce type d'environnement a fait que les apprenants évitent de mettre les pieds dans l'école.

— ” —

Elle aimait l'école avant, mais maintenant, à cause de cet environnement stressant, elle veut rester à la maison. La dysrégulation de notre fille se manifeste juste avant d'aller à l'école, ou une quinzaine de minutes après son arrivée à l'école.

— ” —

## Défis dans les environnements scolaires traditionnels

Plusieurs parents ont rapporté que les environnements scolaires traditionnels échouent généralement à offrir des accommodations ou du soutien aux apprenants avec des capacités diverses, car ces environnements favorisent la conformité au lieu de l'apprentissage. Les apprenants en situation de handicap doivent avoir accès aux mêmes possibilités d'apprentissage que leurs pairs, ce qui peut sous-entendre un rythme d'apprentissage différent ou une modification du curriculum. L'accent mis sur la gestion des comportements aux dépens de la performance scolaire a eu un impact négatif important sur l'éducation des enfants. En fait, cet accent sur la gestion des comportements a des effets à long terme sur l'apprentissage immédiat, créant ainsi des écarts cumulatifs dans les années scolaires subséquentes.



Les écoles n'ont pas encore mis à jour leurs attentes et leurs modèles d'apprentissage basés sur la conformité et les comportements pour plutôt se diriger vers des modèles axés sur les connexions qui favorisent une approche positive de la neurodiversité.



En raison de leur fréquentation scolaire limitée (ou de l'absence de fréquentation scolaire), les apprenants en situation de handicap encourent des écarts considérables dans leurs apprentissages. Cet accès non conforme à celui de leurs pairs a des effets discriminatoires et néfastes. Pour certains apprenants, ces interruptions ont eu un impact à long terme. Un parent a partagé son expérience durant laquelle son enfant a « arrêté de parler », mettant ainsi en évidence les répercussions émotionnelles et scolaires d'une telle situation.

En plus de l'exclusion de l'environnement scolaire, certains parents ont noté que leurs enfants ont connu d'autres effets néfastes lorsque l'école refuse de fournir des devoirs pour l'apprentissage à la maison. Ce manque de soutien a brimé l'accès des apprenants aux consignes de classe et aux activités/expériences qui favorisent l'épanouissement personnel au sein de l'environnement scolaire. Les parents ont souligné que le manquement des écoles à offrir ces opportunités à leurs enfants a contribué à augmenter leur marginalisation.

— ” —

À 12 ans, elle ne perçoit toujours pas l'école comme un environnement positif et propice à l'apprentissage, ce qui est malheureux. En plus, cette situation met ma fille et les autres enfants dans la même position qu'elle à grand risque pour le reste de leur vie. »

— ” —

## Manque d'opportunités de tirer profit de tous les aspects de la vie scolaire

En plus de l'exclusion scolaire, plusieurs apprenants en situation de handicap se voient refuser l'accès aux activités scolaires importantes, comme les sorties éducatives, les équipes sportives, les clubs scolaires et les programmes parascolaires. Pourtant, ces activités sont essentielles pour développer des habiletés transversales (au-delà de la salle de classe) qui représentent une des caractéristiques fondamentales d'une éducation adéquate.

— ” —

Mon fils ne peut pas participer aux sorties éducatives avec le reste de sa classe, sauf si je suis l'autobus et reste près lorsque la sortie a lieu à l'extérieur de la communauté. Le personnel craint que mon fils cause des problèmes dans l'autobus, ce qui n'est jamais arrivé encore.

— ” —

L'exclusion de ces activités prive les apprenants d'occasions d'apprentissage significatif et de développement, renforce leur sentiment d'isolation, affecte leur bien-être émotionnel et limite leur potentiel de découvrir leurs forces et leurs passions à l'extérieur de leur expérience scolaire.

— ” —

Mon enfant a souffert – il ne pouvait pas participer aux sorties éducatives, aux spectacles de l'école ou même aux photos de classe. Il a perdu des amis qu'il avait eu tellement de difficulté à se faire. Toutes ces occasions manquées ont causé un grand retard scolaire.

— ” —

## Manque de soutien pour les éducateurs et les auxiliaires

Les parents ont souligné que le manque de soutien et de ressources disponibles dans les écoles pour les apprenants en situation de handicap représente un défi considérable. Les éducateurs et les auxiliaires ont besoin d'une formation soutenue sur les pratiques d'éducation inclusive et d'un accès à des professionnels, entre autres des enseignants ressources, des orthophonistes, des psychologues et des mentors en gestion des comportements. Ce manque de soutien et de ressources aboutit souvent en des écoles incapables de fournir le soutien nécessaire, menant au retrait des apprenants de la salle de classe.



L'école fait du mieux qu'elle peut – je me sens véritablement choyé de recevoir le soutien qui nous est offert par l'école. Le plus grand défi est le manque de financement pour doter les salles de classe de personnel adéquatement formé pour fournir le soutien nécessaire pour assurer la réussite de ces enfants. Les réductions budgétaires se poursuivent alors que le nombre d'enfants en besoin de soutien ne cesse d'augmenter.



La problématique est aggravée par le manque de formation des enseignants et des assistants en éducation (AE) qui rend difficile pour eux de soutenir efficacement les apprenants en situation de handicap. Par conséquent, les apprenants pourraient ne recevoir/recevoir :

- aucune éducation; ou
- un enseignement qui n'est pas adapté à leurs besoins.

Parfois, les éducateurs refusent de travailler avec des apprenants qui adoptent des comportements difficiles. Les éducateurs échouent à utiliser des accommodations ou à adresser le manque de soutien et de ressources. Les parents nous ont informés que les éducateurs peuvent à l'occasion recommander le transfert des apprenants vers une salle de classe ségréguée ou même une école ségréguée.



Mon fils a été envoyé dans une école spécialisée, alors il est séparé du reste de la communauté. Le conseil administratif refuse de le réintégrer (de l'inclure) dans la salle de classe ordinaire de la communauté et de lui fournir le soutien et les accommodations nécessaires.



## Défis liés à la transition

L'absence d'un plan de transition solide lorsque les apprenants transitionnent entre l'école primaire, intermédiaire et secondaire représente une autre problématique majeure. Les parents ont expliqué que, souvent, les besoins de l'enfant ne sont pas communiqués au prochain enseignant. Le résultat est que les éducateurs ne sont pas préparés pour fournir le soutien approprié.

## Effets de cette information sur les familles

Les résultats de l'enquête ont mis en évidence que les apprenants en situation de handicap à travers le Canada se font de plus en plus priver de leur droit à une éducation et à l'inclusion en étant forcés de suivre un horaire à journées plus courtes que celles de leurs pairs sans handicap, et ce, malgré les effets néfastes sur les apprenants et leur famille.

Au Canada, les problématiques relatives à l'éducation sont généralement analysées sous l'angle des droits de la personne. Après des décennies d'efforts de représentation, cette approche a finalement donné aux enfants en situation de handicap le droit à une éducation gratuite et publique; toutefois, le résultat de ces efforts s'est limité à cette réussite. Le droit à l'éducation n'est pas la problématique. Il s'agit plutôt du droit à l'éducation inclusive, tel qu'énoncé dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CDPH), qui a été ratifiée par le Canada en 2010.

En plus d'autres principes clés, l'article 24 de la CDPH et son énoncé 4 stipulent ceci :  
Les États Parties veillent à ce que :

- Personnes en situation de handicap ne soient pas exclues, sur le fondement de leur handicap, du système d'enseignement général et à ce que les enfants handicapés ne soient pas exclus, sur le fondement de leur handicap, de l'enseignement primaire gratuit et obligatoire ou de l'enseignement secondaire;
- Personnes en situation de handicap puissent, sur la base de l'égalité avec les autres, avoir accès, dans les communautés où elles vivent, à un enseignement primaire inclusif, de qualité et gratuit, et à l'enseignement secondaire;
- Il soit procédé à des aménagements raisonnables en fonction des besoins de chacun;
- Personnes en situation de handicap bénéficient, au sein du système d'enseignement général, de l'accompagnement nécessaire pour faciliter leur éducation effective;

- Des mesures d'accompagnement individualisé efficaces soient prises dans des environnements qui optimisent le progrès scolaire et la socialisation, conformément à l'objectif de pleine intégration.

Un des défis au Canada est que l'éducation et les droits scolaires ne relèvent pas la responsabilité du gouvernement fédéral; ils reviennent plutôt de la compétence des treize gouvernements provinciaux et territoriaux. Par conséquent, la défense et l'avancement des droits englobant toutes les dimensions de l'identité humaine, y compris la race, l'ethnicité et l'identité de genre, particulièrement ceux des apprenants avec des déficiences intellectuelles, nécessitent que les familles, en tant que représentants principaux, adressent la discrimination systémique en matière d'éducation et le droit à une éducation inclusive en fonction d'un contexte comprenant treize gouvernements distincts.

Les problématiques les plus importantes à adresser sont le droit à une éducation inclusive pour les enfants avec des déficiences intellectuelles ainsi que l'abolition de la pratique discriminatoire des horaires à journées partielles, de la ségrégation et du rassemblement des apprenants avec des déficiences intellectuelles dans des écoles ou des salles de classe séparées. La plupart des apprenants canadiens en situation de handicap sont privés de leur droit à une éducation inclusive, faisant ainsi l'objet de discrimination, d'exclusion et de dépréciation (quotidiennement) tout au long de leur parcours scolaire.

Les principes d'égalité – reconnaître la valeur inhérente et juste de chaque apprenant – et d'équité – allouer les ressources selon les besoins individuels – ne sont pas systématiquement respectés par les écoles et les divisions scolaires canadiennes. Or, le respect de ces principes canadiens fondamentaux est essentiel pour s'assurer que les apprenants avec des déficiences intellectuelles ont droit à une éducation inclusive de haute qualité. Il est primordial que les apprenants sachent, du plus profond de leur être, que chaque journée d'école représente une occasion d'appartenance, d'apprentissage et de valeur propre. De leur côté, les parents doivent savoir que les écoles honorent et accueillent leur responsabilité d'offrir un horaire à journées complètes à tous les enfants.

## Contexte juridique

Des dossiers de la Cour suprême, plusieurs décisions du Tribunal canadien des droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés identifient clairement les obligations légales des écoles et des systèmes scolaires d'offrir la même éducation inclusive de qualité aux apprenants en situation de handicap que celle offerte aux apprenants sans handicap. Le rapport [« Une Politique D'abandon : Comment les écoles du Nouveau-Brunswick ont illégalement cessé d'éduquer des centaines d'étudiants et pourquoi le gouvernement doit protéger les enfants vulnérables »](#) a mis en évidence que les gouvernements doit respecter ces obligations légales et mettre en place les mesures législatives nécessaires pour rendre les divisions scolaires redevables. Lorsque les gouvernements ignorent les lois et ne défendent pas les droits de tous les enfants et de leurs parents en raison d'une situation de handicap, ils portent atteinte aux droits de tous.

### **Voici notre définition de l'éducation inclusive.**

L'éducation inclusive reconnaît et célèbre la diversité et accorde la même valeur à tous les apprenants. Afin de promouvoir la réussite scolaire et émotionnelle de tous, les écoles de quartier accueillent tous les apprenants, peu importe leurs capacités ou leurs antécédents, et les laissent participer avec leurs pairs du même âge aux activités des salles de classe ordinaires et aux environnements d'apprentissage communs (par exemple, les gymnases, les bibliothèques, les terrains de jeu, les sorties éducatives, etc.). Les apprenants et leurs enseignants ont accès au soutien et aux ressources nécessaires pour réussir, leur permettant ainsi de contribuer de façon significative à leur communauté scolaire. Une éducation inclusive de qualité est fondamentale pour saisir les opportunités essentielles de la vie, y compris :

- la création d'amitiés, de relations et de communautés significatives;
- le développement d'habiletés et d'intérêts;
- la poursuite d'une carrière et l'atteinte d'une sécurité financière;
- le développement de l'estime de soi, de la confiance et de l'autonomie;
- la sensibilisation et la célébration de la diversité menant à une société plus inclusive;
- l'accès égal à une bonne qualité de vie.

Les apprenants ont droit à une éducation qui offre ces opportunités, tout comme les apprenants sans handicap. Or, les horaires à journées partielles privent les apprenants de ce droit, limitant ainsi leur capacité de se développer sur les plans scolaire, social et personnel, et ce, durant les années les plus critiques de leur développement. Les parents se sentent impuissants face à un système qui ne valorise et n'accueille pas leur enfant de la même façon que les autres enfants. Le moment d'instaurer des changements systémiques est maintenant, avant que les rêves d'un futur prometteur d'un autre enfant soient compromis par toute forme d'exclusion.

— ” —

Je vois les effets prendre de l'ampleur à mesure qu'il vieillit. J'ai peur qu'il atteigne un point où il sera impossible pour lui de se rattraper, causant des impacts désastreux sur sa vie adulte et ses options de carrière – et sa capacité d'être un membre de la communauté et d'avoir une vie satisfaisante. J'en perds des nuits de sommeil.

— ” —



## Passage vers l'action

Des actions urgentes et ciblées sont nécessaires pour adresser les impacts néfastes qu'ont les horaires à journées partielles sur les apprenants en situation de handicap. Il est important de remettre en question la tendance problématique de citer les politiques contre l'intimidation, les politiques contre le harcèlement ou encore les politiques de sécurité pour justifier la mise en place de ces horaires restrictifs. Ces politiques mettent le blâme sur les apprenants en situation de handicap, créant ainsi une distraction qui nous éloigne des réelles problématiques – un manque de soutien et des besoins non satisfaits. Les stratégies de représentation doivent être adaptées pour chaque province/territoire et division scolaire afin qu'elles reflètent les variations en matière de lois, de politiques et de ressources disponibles.

Il est très important de maintenir l'inclusion sans toutefois compromettre la sécurité, surtout lorsque des pratiques néfastes, comme l'isolement ou les interventions inutiles, sont en jeu. De plus, il est fondamental d'adresser les écarts considérables de ressources, y compris le besoin d'offrir une formation adéquate aux membres du personnel et d'avoir accès à un financement approprié. En fin de compte, les familles, les organismes représentants et les éducateurs doivent prendre position face à l'exclusion systémique et militer en faveur d'une éducation complète et juste qui supporte pleinement les apprenants en situation de handicap. Pour ce faire, il faut adresser les points suivants :

### **1 Remettre en question les politiques qui justifient les horaires à journées partielles**

Les écoles vont souvent faussement citer les politiques contre l'intimidation, les politiques contre le harcèlement ou encore les politiques de sécurité pour justifier la pratique de l'horaire à journées partielles. Cette justification met le blâme sur les apprenants en situation de handicap tout en omettant les causes profondes de leur comportement et la réalité des systèmes de soutien inadéquats offerts aux apprenants et aux enseignants.

### **2 Stratégies de représentation adaptées pour chaque province/territoire**

Pour militer en faveur d'une éducation inclusive, les familles doivent se pencher sur les politiques de la division scolaire et les systèmes propres à chaque province/territoire. Leurs approches doivent être adaptées pour refléter les variations en matière de lois, de politiques, de l'accès aux mesures de soutien et des écarts sur le plan de l'éducation inclusive.

### **3 Équilibre entre l'inclusion et la sécurité des apprenants**

Il peut s'avérer difficile de militer en faveur de l'inclusion tout en s'assurant que les apprenants sont en sécurité à l'école, surtout lorsque des pratiques néfastes sont en jeu, comme les salles d'isolement, l'isolation sans consentement, l'intervention de la police et les services de protection de l'enfance. Il faut mettre en place des stratégies pour adresser ces défis.

### **4 Écarts de ressources disponibles dans les écoles**

Le besoin continu d'un plus grand effectif en ressources humaines (par exemple, du personnel compétent) et d'une augmentation des ressources financières dans les écoles représentent encore des barrières à l'éducation inclusive. Pour s'assurer que les apprenants en situation de handicap reçoivent le soutien nécessaire pour prévenir la mise en place d'un horaire à journées partielles, il faut augmenter le financement systémique et le développement des ressources de toutes les écoles.

### **5 Remettre en question l'exclusion systémique et les horaires à journées partielles**

La mise en place des horaires à journées partielles cause souvent l'exclusion systémique des apprenants en situation de handicap, car cette pratique les prive d'un plein accès à une éducation. La participation des familles, des éducateurs, des organismes représentants et des divisions scolaires est essentielle pour remettre en question ces pratiques, et pour encourager l'implantation de solutions justes.

## Conclusion

La pratique des horaires à journées partielles représente un défi considérable pour les apprenants en situation de handicap et leur famille. Les familles se sentent souvent dépassées lorsqu'elles doivent militer pour les besoins éducatifs de leurs enfants, composer avec le manque d'options de services de garde d'enfants, et même parfois quitter leur emploi pour fournir des soins. Ces défis mettent en évidence le besoin pressant de changements systémiques en faveur de l'éducation inclusive. Chaque école et le système éducatif doivent adresser ces barrières systémiques.

La première étape pour mieux soutenir les familles consiste à reconnaître qu'elles se sentent dépassées. Il faut aussi reconnaître le fardeau immense qui pèse lourd sur leurs épaules. Inclusion Canada et Éducation inclusive Canada vont élaborer une ressource qui identifie des stratégies pour remettre en question les horaires à journées partielles et pour militer en faveur de la création d'environnements inclusifs.

L'abolition des horaires à journées partielles requiert un effort concerté des familles, des éducateurs, des administrateurs scolaires, des responsables des politiques et des organismes représentants. Les écoles doivent s'engager à éliminer les barrières systémiques, s'assurant ainsi que les apprenants en situation de handicap reçoivent le même nombre d'heures d'enseignement que leurs pairs, et ce, dans un environnement d'apprentissage commun. Les responsables de politiques doivent mettre en priorité le financement, la formation et les mécanismes de responsabilité pour prévenir la normalisation des pratiques d'exclusion. Un changement de culture est primordial – une culture qui reconnaît l'éducation inclusive comme un droit de base, et non comme une option. En tenant les écoles et les gouvernements responsables, nous pouvons bâtir un système dans lequel tous les enfants, peu importe leurs capacités, sont valorisés, inclus et soutenus dans l'atteinte de leur plein potentiel.



## Ressources supplémentaires

Pour plus d'informations et de ressources sur l'éducation inclusive pour les parents et les éducateurs, veuillez visiter les sites Web suivants.



[Éducation inclusive Canada](#) (ÉIC) est une initiative d'Inclusion Canada qui vise l'inclusion totale dans les milieux éducatifs des personnes avec une déficience intellectuelle, de la petite enfance à l'éducation postsecondaire.



[Source for Inclusive Education](#) fournit des informations de base, concises et pratiques sur les stratégies et pratiques d'éducation inclusive dans les écoles et les salles de classe canadiennes. Il est conçu pour servir les enseignants, les chefs d'établissement et les parents/familles.  
*(Ce site Web est disponible uniquement en anglais)*



[Inclusion Canada](#) est une fédération regroupant des personnes en situation de handicap, leur famille, leurs alliés et des organismes qui militent pour l'inclusion totale et le respect des droits des personnes en situation de handicap.